



La Boucle documentaire - Fédération d'associations d'auteur·ices réalisateur·ices
Siège social : Cité des Associations - 93 La Canebière - 13001 Marseille

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Table des matières

RAPPORT MORAL	page 3
I – Une période de structuration	page 4
assemblée constitutive, fin 2021	
mise en place administrative	
recrutement	
règlement intérieur et statuts	
communication	
finance	
II – Les concertations et groupes de travail	page 11
concertations audiovisuelles	
concertations cinéma	
régions	
maison des auteur·ices, la turbine écriture	
plus de documentaire de création à la TV	
III – La présence publique, soutien en région	page 9
événements 2022	
quelques mots Tènk	
IV - Les plénières, temps forts de la fédération	page 13
plénière printanière, juin 2022 à Rennes (ARBRE)	
plénière automnale, novembre 2022 à Paris (ADDOC)	
mise en place d'une nouvelle année, début 2023	

RAPPORT MORAL

Créée officiellement fin octobre 2021 à Marseille, après 6 années d'existence informelle, la fédération (16 associations régionales et nationales rassemblant des auteurs et autrices de documentaires de création), achève sa première année d'existence avec l'ambition de continuer à se structurer, se développer et à prendre sa place dans l'écosystème professionnel.

Toute jeune fédération, la Boucle documentaire a expérimenté tout au long de l'année **la vie de ces instances de représentation**, à travers le conseil d'administration et le bureau, à raison d'un CA tous les trois mois et d'un bureau tous les mois. Des réglages ont été nécessaires, pour que chaque instance puisse se saisir de ses missions. Les membres du bureau ont ainsi constaté en cours d'année une prise en charge d'enjeux politiques relevant de la prérogative du CA, concomitante avec une baisse de l'implication des membres du CA, qui se sont sentis à certains endroits dépossédés de leur mission. La concertation et le dialogue ont permis de partager ces observations et d'envisager des solutions pour une meilleure prise en charge des responsabilités.

Pour accompagner ce fonctionnement à la fois décentralisé, horizontal et démocratique, **la Boucle a embauché cette année une coordinatrice, Pauline Vasset**, basée à Marseille, ville dans laquelle la Fédération a oeuvré pour se faire connaître des acteurs locaux et régionaux, en participant notamment à la réflexion autour d'une future maison des auteurs et autrices.

Autre élément important de la structuration, **le règlement intérieur**, laissé volontairement en chantier lors de la constitution de la Boucle documentaire, celui-ci a été amendé régulièrement grâce à la réflexion collective autour de notre fonctionnement et fera l'objet d'une validation en ce début d'année 2023, afin d'entériner les missions et rôles des différentes instances de la fédération.

Côté développement, la Boucle documentaire a validé et défini dans les grandes lignes le projet d'une nouvelle embauche, aux côtés du poste de coordination, celle d'un·e délégué·e général·e, qui doit permettre d'épauler l'expertise et la réflexion des groupes de travail, ainsi que d'orchestrer la stratégie d'actions de la fédération dans son ensemble.

Côté représentations et interventions au sein de l'écosystème professionnel, durant l'année 2022, la Boucle documentaire a pris sa part de plusieurs manières dans les discussions en cours dans notre secteur :

- En signant, en janvier, au Fipadoc, la charte tripartite avec France Télévisions et les syndicats de producteurs ;
- En participant aux concertations actuelles dans les secteurs du cinéma (extension, notamment, de l'aide à la conception) et de l'audiovisuel (négociation pour la mise en place d'un minimum en phase d'écriture) ;
- En poursuivant son travail de veille et d'analyse sur les enjeux régionaux (COM, dispositifs d'aides, enjeux des diffuseurs locaux et régionaux...)

- En participant à la réflexion initiée par le CNC sur la définition du documentaire dans le RGA. Elle a également lancé un nouveau chantier autour de la question de la visibilité du documentaire de création à la télévision publique.

Sur tous ces enjeux, elle a été et demeure un partenaire fiable par sa connaissance des enjeux professionnels et territoriaux.

Pour l'année 2023, année du documentaire, mais aussi pour les années qui suivent, plusieurs enjeux se dessinent.

La période de crise économique, qui rend de plus en plus fragile le secteur de la création, nécessite plus que jamais des voix fortes pour le défendre. Soumis eux aussi à des tensions, nos partenaires de la production, en particulier audiovisuelle, ont besoin plus que jamais d'interlocuteur·ices exigeant·es et impliqué·es dans les négociations. Il nous faut aussi rester très attentif·ves aux dérives de certaines politiques régionales et aux risques d'ingérence du politique dans le contenu de nos films. La suppression de la redevance et l'absence inquiétante de perspectives pour le financement futur du service public exigent de notre part une attention constante et la nécessité de faire appel à l'intelligence collective pour proposer des solutions. Enfin, la salle de cinéma connaît une crise majeure, notamment face à l'émergence des plateformes. Si cela déclenche une prise de conscience (appel à des états généraux), nous devons continuer à rappeler sans cesse l'importance et la place du cinéma documentaire.

Les chantiers sont conséquents, multiples, la Boucle documentaire souhaite y travailler aux côtés des acteurs du cinéma et de l'audiovisuel, et pour cela, elle a besoin de continuer à se structurer sur la durée, à travers notamment l'embauche d'un·e Délégué.e Général.e afin de renforcer son équipe. Elle doit aussi trouver un espace de travail pérenne à Marseille. Enfin, elle doit avoir les moyens de chercher et trouver d'autres sources de financements - notamment auprès d'instances régionales. C'est un travail qui a débuté en Région Sud et qui demande un effort constant.

La Boucle se projette ainsi dans des chantiers qui demandent à être pensés sur le long terme. Pour jouer pleinement son rôle au sein du secteur, la fédération a trouvé une stabilité financière via le soutien de la SCAM qui, à travers un partenariat solide et fécond, a validé fin 2022, un financement triennal de la fédération. Ce soutien précieux va lui permettre, une fois sa structuration achevée, de mettre ses forces au service de la défense des auteur·ices- réalisateur·ices de documentaires de création.

I – Une année de structuration

assemblée constitutive, fin 2021

Le 21 octobre 2021, les fondateur-ices de la fédération de la Boucle documentaire se sont réunis lors d'une assemblée générale constitutive au Polygone étoilé, 1 Rue François Massabo, 13002 Marseille.

Étaient représentée-es les 17¹ associations suivantes :

- ACID (Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris,
- ADDOC (Association des cinéastes documentaristes) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris,
- AARSE (Association des Auteurs Réalisateur du Sud-Est) – Provence-Alpes-Côte d'Azur Cité des associations 93 la Canebière 13001 Marseille,
- APARR (Association des Professionnels Audiovisuel Rhin-Rhône) – Bourgogne-Franche- Comté 2 rue des Corroyeurs - BP JJ12 - 21000 Dijon
- ARBRE (Auteurs Réalisateur en Bretagne) ARBRE - c/o Ty Films, Place de l'Eglise - 22110 MELLIONNEC
- ARNO (Auteurs Réalisateur Normands) c/o Gabrielle Schaff - 11 rue de Saint Aignan - 76600 Le Havre
- AURA-AURA (Auteurs en Auvergne - Rhône-Alpes) Fréquence Écoles 8, rue Chaponnay 69003 LYON Représentée par Pascal Hamant,
- BAAR - Région Centre - Val-de-Loire co/cent soleils 108, rue de bourgogne 45000 Orléans
- Cinéastes de la Réunion (Association des auteurs-réalisateur et scénaristes de La Réunion) 76 Avenue Rico Carpaye, 97420 Le Port
- CRAC Collectif des auteurs Réalisateur Corses Maison des associations - boîte 202 - rue San Angelo - 20200 Bastia
- La Plateforme - Pays de la Loire Pôle Cinéma Audiovisuel des Pays de la Loire - La Centrale 28 boulevard Benoni Goullin 44 200 Nantes
- Les Petites Caméras - Bourgogne - Franche-Comté 91, rue Emile Zola 89100 Sens
- NAAIS - Auteurs de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine 72 bis rue des menus 33000 Bordeaux
- RegardOCC - OCCITANIE 287 Rue du Bosc 34980 Saint-Gély-du-Fesc Représentée par Marie Boilon,
- SAFIRE (Société des Auteurs de Films Indépendants) Grand Est 9, rue Michel Ney 54000 Nancy
- SAFIR (Société des Auteurs de Films Indépendants) Hauts-de-France 25 place Carnot 59120 Loos
- SRF (Société des Réalisateur de Films) 14, rue Alexandre Parodi 75010 Paris

¹ Actuellement 16 associations membres, suite au départ des Petites Caméras en novembre 2022.

L'assemblée générale s'est prononcée sur :

- la présentation du projet de constitution de l'association ;
- la présentation du projet de statuts ;
- la présentation du projet de règlement intérieur ;
- la présentation du projet de manifeste ;
- l'adoption des statuts ;
- la désignation des premiers membres du conseil d'administration ;
- la désignation d'un mandataire pour les déclarations administratives ;
- le vote du montant de la cotisation 2022.

Chaque association membre a mandaté 1 titulaire et 2 suppléant·es, soit 51 adhérent·es en total afin de constituer le conseil d'administration, instance politique de la fédération.

En décembre 2021, le bureau - organe exécutif - a été élu pour mettre en application les décisions et orientations décidées par le CA.

8 adhérent·es intéressé·es se sont prononcées via des « professions de foi » et ont été élu·es à l'unanimité des membres représenté·es, il s'agit de Laurent Cibien, Jean-François Comminges, Céline Dréan, Antoine Dubos, Cyrielle Faure, Anna Feillou, Julia Pinget et Marie Poitevin.

Ce bureau a eu pour mission de :

- encadrer le travail de la personne salariée et des relations avec les différents prestataires ;
- assurer le suivi technique et administratif de la fédération, veiller à la comptabilité et aux dépenses, rédaction des dossiers de demandes de subventions ;
- répondre en cas de besoin aux demandes de représentations de la fédération et coordonner les réponses politiques urgentes ou moins urgentes (communiqués, concertations, négociations) ;
- veiller à la bonne coordination entre les groupes de travail, et des rencontres plénières, coordonner les actions mises en place.

mise en place administrative

La structuration de la fédération a été pensée en étroite collaboration avec l'association Addoc. Une fois structurée juridiquement, la fédération a eu recours à une première embauche en contrat à durée déterminée, afin d'assurer les missions de coordination, de poursuivre la mise en place administrative et d'accompagner le premier recrutement en contrat indéterminé du poste de coordination-administration.

Ces missions ont été confiées à **Agathe Oléron**, adhérente de l'ARBRE, sous la responsabilité du bureau. Durant ce contrat, les missions ont notamment consisté à assurer la gestion administrative de la création de la Boucle documentaire ;

- ouverture de compte bancaire ;
- inscription à l'URSSAF ;
- déclaration en préfecture ;
- attribution d'un numéro SIRET ;
- suivi financier ;
- mise en place des outils collaboratifs ;
- organisation du recrutement du poste salarié en contrat à durée indéterminée, l'actuelle coordinatrice de la Boucle documentaire.

Les réunions de bureau mensuelles, des réunions du Conseil d'Administration tous les deux mois et les deux assemblées plénières annuelles en présentiel ont permis à la Boucle d'entrer pleinement dans cette première année de fonctionnement. Sont également apparus des déséquilibres dans l'organisation des différentes instances, qui ont conduit à envisager des modifications pour 2023.

recrutement

En vue du fonctionnement pérenne de la fédération, 3 besoins avaient été identifiés, correspondant potentiellement à 3 recrutements salariés :

- un poste de coordination - administration (3 jours par semaine)
- un poste politique de délégué-e général-e (2 jours par semaine)
- un poste dédié à la communication (6 jours par mois)

Le mandat a été donné au bureau (avec une invitation aux membres motivé-es du CA à les rejoindre) pour mettre en place le premier recrutement afin de répondre aux missions principales suivantes :

- la coordination de la vie associative de la fédération
- l'animation et le développement du réseau des associations membres de la Fédération,
- la gestion administrative, financière et comptable de l'activité de la Fédération
- le suivi de la communication externe de la Fédération

Suite à un processus de recrutement qui a vu affluer une cinquantaine de candidatures, Pauline Vasset a été recrutée sur ce poste à partir du 2 mai 2022 à raison de 3 jours par semaine : **le mardi, mercredi et jeudi.**

La Boucle documentaire s'est trouvée pour la première fois en position d'employeur et a dû éprouver un nouveau fonctionnement qui tienne compte de cette nouvelle organisation et laisse à chacun la place, l'autonomie, l'initiative, et l'accompagnement suffisant.

La perspective des futures embauches a été soumise aux réflexions à la fin de l'année, afin de faire le point sur les besoins de la Boucle documentaire après un an de structuration.

- S'est confirmé le besoin de l'**embauche d'un·e délégué·e général·e** qui fera équipe avec la coordinatrice
- A été privilégiée l'**externalisation de la communication à des prestataires**, plutôt que l'embauche d'un·e chargé·e de communication salarié·e.

Il a enfin été convenu que le bureau - précédemment mandaté pour se charger du premier recrutement, encourageait le CA à se saisir davantage de la mise en place de ces prochains recrutements sous la forme d'un groupe de travail autonome.

gouvernance, règlement intérieur et statuts

Suite aux recherches réalisées sur les modes de gouvernances, les principes retenus pour la fédération ont été ceux d'une gouvernance collégiale et horizontale en respectant la diversité des associations, sur le principe de 1 association = 1 voix (sans prendre en compte ni l'ancienneté ni son nombre d'adhérent·es).

Les statuts² ont été rédigés en ce sens et votés lors de l'assemblée générale constitutive. Chaque association membre a pu faire un retour sur les articles proposés afin de s'accorder sur les valeurs fondamentales de la fédération.

La version présente du règlement intérieur³, qui sera soumise à discussion lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2023, vient compléter ces statuts pour assurer un fonctionnement optimal de la fédération, notamment dans les relations entre les différentes composantes de la Boucle d'une part, entre celles-ci et les personnes salariées par la fédération d'autre part.

Ce document sera susceptible d'être complété et modifié en cas de besoin, au fil du temps, sur décision du Conseil d'administration.

² cf. statuts en annexe

³ cf. règlement intérieur en annexe

communication

S'est distingué deux types de besoin :

- **en communication interne** : Par la mise en place d'outils de travail qui permettent une fluidité de circulation de l'information entre les différentes instances (CA, bureau, groupe de travail et associations membres), un espace de travail dédié, de stockage et d'archivage des documents, ainsi qu'un agenda partagé.

Un groupe de travail dédié a recherché activement l'outil de travail collaboratif optimal rassemblant tous les critères précités. Une restitution est prévue lors de la plénière d'avril 2023 afin de trancher sur l'outil le plus adapté et enclencher une prise en main collective.

- **en communication externe** : Être visible pour l'extérieur avec une identité visuelle, un logo, un site web, des réseaux sociaux nourris, une newsletter bi-annuelle.

Il a été décidé dans un premier temps, devant la multitude des chantiers que nécessitait encore la structuration de la Boucle documentaire, d'établir une feuille de route provisoire permettant avant tout de faire connaître la fédération et de rendre visible chacune des associations membres. Ont donc été mis en place une version provisoire du site internet rassemblant toutes ces informations ainsi que des plaquettes de présentation qui ont notamment permis de communiquer sur la naissance de la fédération. Ce travail doit désormais se poursuivre par la recherche de l'identité visuelle de la Boucle documentaire, sa présence sur les réseaux sociaux et la mise en place d'une nouvelle version du site plus ambitieuse permettant d'accéder aux différentes contributions des associations et groupes de travail.

Comme annoncé ci-dessus, lors du CA de février 2023 il a été jugé plus pertinent de faire appel à des prestataires externe pour les deux types de besoins (définition de la charge graphique et stratégie de communication, ainsi que d'un service facturé pour la mise en place et le suivi d'une plateforme interne), plutôt que l'embauche d'une personne salariée chargée de communication.

finance

Pour l'année 2022, la Boucle documentaire a obtenu la subvention demandée à la SCAM d'un montant de 60 000 €. Une convention annuelle entre la SCAM et la Boucle a été rédigée afin de faire le point après un an d'exercice, avec une bonne visibilité des activités et des coûts de la fédération.

Dans le cadre de ce partenariat, le principe d'un rendez-vous bi-annuel a été décidé avec un interlocuteur, Guillaume Thoulon - responsable juridique de la SCAM.

Dès le mois de mai, la suite du partenariat a été évoquée en envisageant un soutien plus fort vers la piste d'une convention triennale. Le dossier a été déposé en ce sens en novembre, sollicitant un soutien à hauteur de 120 000€ / an, soumis au conseil d'administration de la Scam en décembre 2022. La fédération a obtenu un montant total de 235 000€ réparti comme suit :

2023 : 76 500€
2024 : 76 500€
2025 : 77 000€

Toutefois, il est essentiel que la fédération explore d'autres sources de financement afin de ne pas créer une situation de dépendance avec ses financeurs.

Pistes de financement envisagées en 2022 :

- **Le CNC**, qui ne subventionne plus les organisations représentatives sur leurs budgets de fonctionnement, considère que cela pourrait les mettre en porte-à-faux lors de négociations professionnelles. Le soutien d'une action spécifique de la boucle, notamment dans le champ de la diffusion, serait envisageable, mais cela risquerait de créer artificiellement une nouvelle mission qui impliquerait une nouvelle charge de travail, le gain deviendrait donc marginal.
- **Les régions des associations membres**. Il est suggéré de solliciter un soutien financier de la part des régions des associations membres, notamment lors d'événements ciblés ou de déplacements. La fédération, et plus précisément chaque association membre, a encore besoin de s'emparer de cette question.
- **Le ministère de la Culture**.

Afin de ré-engager les démarches de recherches de financement, il est acté début 2023 qu'un **groupe de travail finance** sera créé au sein du CA afin de prendre en charge cette mission, jusqu'ici assurée par le bureau.

II – Les concertations et groupes de travail politique

concertations audiovisuelles

Le groupe concertations audiovisuelles a pour objet de représenter les positions de la Boucle documentaire dans les négociations ayant trait au documentaire télévisuel, qui impliquent les diffuseurs ou des institutions nationales du secteur, telles que le CNC ou les syndicats de producteur·ices.

Ce groupe est constitué de représentant·es d'associations nationales et régionales, dont les profils variés visent une expertise large du secteur : auteur·ices de films diffusés sur les chaînes nationales ou régionales, à petits, moyens, ou gros budgets, inscrits dans des cases télévisuelles plus ou moins formatées.

~

La charte tripartite

Le premier acte officiel du groupe a été la signature, en janvier 2022, de la **charte tripartite avec France Télévisions**, les syndicats de producteur·ices, et auprès de la SCAM et de la GARRD. Cette signature fait suite aux négociations activement menées au cours de l'année 2021. La sollicitation des différents partenaires pour la mise en place d'un comité de suivi qui permettra d'en mesurer les effets est en cours, afin d'envisager des ajustements à certains articles encore améliorables.

La définition du documentaire de création, RGA

La Boucle documentaire s'est également positionnée auprès du CNC pour que soit rouverte la **définition du « Documentaire de création » dans le cadre de la Revue Générale des Aides** et s'est proposée de participer à la réflexion sur cette définition et ses implications politiques et économiques en suggérant un report de cette modification réglementaire et une concertation entre les différents partenaires, considérant qu'une fixation dans les textes telle qu'elle était envisagée pourrait avoir des conséquences négatives pour l'ensemble du secteur.

Le salaire minimum des réalisateur·ices

Si la Boucle documentaire (n'étant pas une organisation syndicale), ne peut pas prendre part à une commission paritaire, le groupe a tout de même demandé à être auditionné dans le cadre des négociations en cours sur le **salaire minimum des réalisateur·ices**. En effet, s'appuyant sur l'étude ADDOC-SCAM, *Réalités de la rémunération des documentaristes*, (rédigée par Laurent Cibien et Anna Feillou, membres de la Boucle documentaire), le groupe a mené une réflexion approfondie sur cette question, qui vise à établir un minimum nécessaire tout en veillant à

préservé les documentaires dits fragiles à travers la mise en place d'un régime dérogatoire, ciblant un périmètre de films défini objectivement. Le groupe a demandé à l'été 2022 à être auditionné à ce titre par la commission paritaire pour exposer ses propositions, restée sans réponse du fait notamment du calendrier de cette négociation (abordant aussi fiction, magazine, émissions de plateau...) et des tensions entourant cette négociation (qui dure depuis plus de 10 ans). Une rencontre avec la Garrrd fin décembre nous a toutefois permis au groupe d'exposer ses propositions, qui ont rencontré un accueil plutôt favorable. À suivre.

La charte bipartite

Enfin, l'année 2022 a été majoritairement consacrée aux **négociations bipartites** avec les syndicats de producteur·ices, en vue de l'accord sur **rémunération minimale des auteur·ices**, signé lors du FIPADOC le 23 janvier 2023. La délégation a œuvré pour un consensus juste, respectant l'objectif fixé par le CNC : un meilleur partage des risques à cette étape de la création. Le périmètre de la négociation se limitant pour l'instant au premier échelon du processus d'écriture, la Boucle documentaire proposera, avec l'accord des autres organisations d'auteurs, d'ouvrir des négociations sur la rémunération des étapes suivantes, en 2023. Celle-ci, toujours fixée par une négociation de gré à gré avec les producteur·ices, devra rester cohérente et ne pas subir une éventuelle érosion liée à l'adoption d'un minima pour la première phase.

Le groupe de travail cinéma de la Boucle est composé des membres des associations nationales qui siègent aux concertations CNC : ACID, ADDOC et SRF. Ce groupe a été constitué à l'assemblée générale fondatrice de la fédération de la Boucle documentaire dans le projet d'inscrire la fédération dans les négociations et les discussions sur les films documentaires dans les **financements cinéma et la diffusion en salle**.

Depuis sa création le groupe a participé aux concertations de l'année 2022, concernant la revue générale des aides aux documentaires et l'ouverture de l'aide à la conception aux auteur.ices de documentaire, (aide jusque-là réservée à la fiction et à l'animation).

~

L'aide à la conception

Après une année de discussion le CNC a accordé l'**ouverture de cette aide** aux auteur.ices de documentaire à la même hauteur que pour les auteur.ices de fiction et animation - soit 10 000 € - ayant réalisé des films ayant obtenu l'agrément de distribution ; une autre victoire, auparavant seuls les films ayant obtenu l'agrément de production pouvaient y prétendre. Le CNC a fixé le plafond des films éligibles à 500.000€, là où le groupe de travail aurait souhaité qu'il soit fixé à 600.000€.

La revue générale des aides au documentaires

Le groupe a également participé aux négociations sur la revue générale des aides, une démarche entamée par le CNC dans la perspective de l'année du documentaire en 2023. Lors des premières réunions le CNC a annoncé que la revue des aides devait être pensée à enveloppe constante. Grâce au front commun, le groupe de travail est parvenu à faire bouger les lignes.

A été adressé des demandes pour hausser le nombre de sessions annuelles d'aides à l'écriture (FAI) et d'aide au développement renforcé ; relever le niveau numéraire des aides ; renforcer la participation des documentaristes aux commissions. Ces demandes ont été étudiées au CNC.

Le CNC a décidé de **doubler le financement du FAI**, en aidant 55 projets à l'aide à l'écriture contre 48 précédemment à hauteur de 10 000€ par projet, d'avoir 3 commissions à l'Aide au Développement Renforcé avec **24 projets aidés** par an (contre 15 antérieurement) lors de trois commissions : en avril, septembre et décembre. Le groupe a plaidé la solidarité entre auteurs.rices pour plus de projets aidés à l'aide à l'écriture, sans succès.

Une autre mobilisation importante a concerné le non démantèlement de la Direction de la Création, des Territoires et des Publics (DCTP) qui abrite le FAI, et donc des possibilités de propositions audacieuses et transversales. Après plusieurs rendez-vous au CNC et une table ronde au FIPADOC il a été réaffirmé l'attachement à la transversalité et l'indépendance du FAI. A ce jour le CNC a annoncé que le court métrage, le Fonds Images de la diversité et le FAI seront rattachés à la direction du cinéma sous un pôle nouveau "soutien à la diversité de la création" confié à Fabienne Hanclot.

Le groupe de travail a pour objectif de remettre sur la table la question de l'iniquité entre films de fictions, animations et films documentaires à l'endroit d'une possibilité "hors annexes" de la convention collective concernant les films de fiction en dessous d'un budget d'un million d'euros, et non le documentaire. Un rendez-vous a été sollicité auprès d'Agnès Toullieux, secrétaire adjointe du CNC, avec l'objectif que le CNC aide à remettre les partenaires sociaux en discussion. À ce jour le combat reste long et compliqué car le CNC ne peut pas directement s'immiscer dans les échanges entre les partenaires sociaux. Toutefois, cette iniquité reste un vrai sujet de travail sachant que les films documentaires ont peu d'accès aux financements privés. Leurs budgets réduits ne permettent pas aux réalisateur·ices d'être rémunéré·es au temps réel de leur travail si le film rentre dans les clous de l'annexe 3. C'est, semble-t-il, le moment de mettre cette question sur la table car les négociations sont en vue et le groupe a pour objectif de rencontrer les partenaires sociaux pour les sensibiliser à cette question.

Au moment de la constitution de la fédération en octobre 2021, deux groupes de travail distincts existaient autour des enjeux régionaux :

Le groupe “aides en région” avait pour objectif de faire un bilan des fonds d’aides au sein de chaque région et d’envisager leur effet sur les auteurs·rices - réalisateurs·rices, afin de voir de quelle manière ils s’articulent au fonds de soutien du CNC, le complètent ou au contraire accentuent les carences des financements ; l’enjeu étant de formuler une expertise au plus près des réalités des auteur·ices-réalisateur·ices, depuis leurs associations régionales.

Le groupe “Filmer en région” avait pour objectif de recenser et d’analyser le rôle des chaînes locales et des Contrats d’Objectifs et de moyen (COM) à l’échelle de chaque région, afin de mettre en lumière ces dispositifs, d’identifier les pratiques vertueuses et d’inciter à leur multiplication ou à leur consolidation. En partant des expériences de cinéastes et des expertises locales des associations membres de la fédération, le groupe avait rédigé un questionnaire centré sur le fonctionnement des COM.

Au cours de l’année 2022, ces deux groupes de travail ont décidé de fusionner en raison d’une grande proximité entre leurs objectifs respectifs ; les **fonds d’aides régionaux** et les **COM** étant des dispositifs souvent interdépendants. Ces deux groupes de travail sont devenus le groupe Régions.

En partant du constat que les associations constituent de véritables observatoires régionaux à partir desquels il est possible d’enquêter et d’analyser la réalité du terrain, le groupe de travail souhaite mettre en lumière les aspects vertueux ou défaillants des politiques et des écosystèmes régionaux, région par région.

Pour se faire, le groupe a conçu un questionnaire afin de collecter des données autour de ces enjeux, intitulé “**De quoi vit et travaille un auteur en région ?**”, ce qui va permettre de recenser et d’analyser les éléments suivants :

- les aides proposées à destination du documentaire de création dans chaque région et identifier celles qui émanent du 1 pour 2 du CNC et celles qui émanent d’une volonté politique de la région. Pour cela, épilucher les conventions triennales et les mettre en regard des chiffres de l’étude SCAM publiée en juin 2021.
- les aides qui offrent un espace de recherche de création, du type parcours d’auteur ou fonds associatif.
- l’existence d’un COM ou non au sein de chaque région (celle-ci pouvant être incluse dans la convention ou traitée à part).
- le fonctionnement des commissions dans chaque région.
- le fonctionnement des institutions et des agences régionales (Pictanovo, CICLIC, ALCA, etc...)

In fine, l’objectif est de pouvoir établir une synthèse qui permettant d’étayer notre expertise et de pouvoir être force de proposition auprès des institutions soutenant le

documentaire de création, dans l'élaboration des politiques régionales autour d'objectifs tels que :

- La revalorisation des plafonds d'aide à l'écriture et au développement ;
- Impulser une réflexion vers une harmonisation par le haut des conventions État-Région ;
- Militer pour que les concertations soient faites en présence des associations régionales ;
- Initier une dynamique de concertation autour du projet de charte des bonnes pratiques dans le cadre des conventions triennales tripartites entre CNC, les Régions, les DRAC et les organisations représentatives des auteur·ices - réalisateur·ices ;
- Analyser les différents COM et formuler des propositions, notamment par la mise en avant des éléments influençant les politiques régionales pour la mise en place d'un COM.

Le groupe a ainsi l'intention d'aboutir à un document de synthèse qui mettra à l'honneur les bonnes pratiques sur les fonds d'aide et des COM, ainsi que de mettre en visibilité le travail et l'expertise des associations régionales. Ce **travail de publication** servira d'outil à notre réseau et à la fédération **afin de porter la voix des auteurs régionaux au national de manière claire et audible**. Le questionnaire sera lancé début avril 2023 avec l'objectif d'un aboutissement du travail de synthèse sur la fin de l'année, ou la suivante. Le groupe région est par ailleurs un endroit où ses membres partagent l'actualité en cours au sein de leur territoire et font un travail de veille sur les évolutions des fonds d'aides régionaux.

maison des auteur·ices - la Turbine écriture à Marseille

Avec le choix de Marseille comme siège social de la fédération, la Boucle documentaire s'est associée à l'initiative de l'AARSE, la SCAM, la Belle Équipe et l'ACID, pour travailler à la fondation d'une maison des auteur·ices baptisée la Turbine écriture à Marseille.

En substance, un lieu dédié à l'écriture cinématographique et audiovisuelle sous toutes ses formes (documentaire, fiction, animation, web, radio), susceptible à la fois d'accueillir ponctuellement les auteur·ices pour y effectuer des sessions de travail et d'y installer à terme les salarié·es des différentes structures partenaires.

Durant l'année 2022 ;

- Une étude d'opportunité commanditée par la SCAM a été effectuée par Brigitte Chevet.
- Un document de présentation du lieu (sa configuration, ses bureaux, ses services, son fonctionnement,...) a été élaboré en concertation avec les membres référents de chaque structure.
- La présentation du projet a été menée auprès des institutions (Ville de Marseille, Région Sud, CNC), des associations professionnelles régionales (producteurs - LPA, techniciens - ARTS, comédiens - LA REPLIQUE, ainsi qu'auprès de nombreuses structures cinématographiques agissantes sur le territoire (festivals, cinémathèque, associations de production audiovisuelle).
- Un travail de repérage de plusieurs lieux d'accueil a été effectué.
- Un programme de tables-rondes « la Turbine hors les murs » se met en place avec la complicité de la mairie du 1^{er} secteur de Marseille. Elles commenceront en juin 2023.

Si ce projet volontariste et ambitieux a rencontré beaucoup d'enthousiasme, il s'est aussi heurté à plusieurs difficultés :

→ Malgré son vif intérêt pour le projet, la ville de Marseille n'a pas encore su répondre à notre demande de locaux.

Dans sa volonté de bâtir une "Cité du Cinéma", la Région Sud tarde à se positionner spécifiquement sur le projet.

→ L'accueil des producteur·ices locaux, initialement hostile, s'est désormais largement pacifié. Récemment, suite à plusieurs échanges et rencontres, le projet a fini par être compris et reconnu comme légitime. Désormais, ceux·celles-ci souhaiteraient pouvoir avancer plus conjointement.

→ **Mais surtout !** Le déploiement du Plan « Marseille en Grand » pour le cinéma et l'audiovisuel (plus de 350M€) uniquement fléché sur la formation technique, la

création de studios, le patrimoine et l'accueil de tournages, freine considérablement les initiatives issues des professions créatrices de la filière (producteurs, scénaristes, auteurs, réalisateurs). Au vu de cette réalité inquiétante, les multiples sollicitations sans résultat de la Turbine Écriture auprès des institutions, agissent comme un révélateur de cette politique autoritaire et nuisible pour la création sur le territoire.

Aujourd'hui, le projet est suivi par une vingtaine de contributeurs bénévoles, dont la plupart sont également membres de la Boucle Documentaire.

plus de documentaire de création à la TV

Le documentaire de création à la télévision (hors chaînes locales) est cantonné à 3 cases (L'heure D, 25 nuances de doc, La lucarne) et quelques films coproduits avec France 3 Régions. Il représente seulement 2% des investissements de France Télévisions. Ces films sont moins bien financés que sur d'autres cases et diffusés à des heures souvent tardives.

Par ailleurs, sur 260 longs métrages documentaires de cinéma ayant reçu l'agrément de production entre 2017 et 2020, 7 ont été diffusés par France Télévisions ; sur 43 longs métrages documentaires de cinéma ayant reçu l'Aide au développement renforcé (Fonds d'aide à l'innovation documentaire) entre 2018 et 2020, 2 ont été diffusés par France Télévisions, sur France 3 Régions. Il y a là une rupture dans la mission du service public de l'audiovisuel.

Ces chiffres disent combien il est vital pour les auteur·ices de ces films d'œuvrer activement pour un meilleur financement et une plus large diffusion du documentaire de création à la télévision.

Ce groupe de travail se donne pour mission de réfléchir aux **leviers permettant d'augmenter la présence et les budgets du documentaire de création à la télévision**, et sur France Télévisions en particulier. Il se propose d'explorer différentes hypothèses et de définir les stratégies pour atteindre cet objectif.

Une discussion plénière s'est tenue en juin 2022 sur ce sujet, abordant différentes pistes comme le principe d'un quota, d'un label, l'idée d'une prise de position publique ou d'un contact à établir avec l'ARCOM (ex CSA).

Ces pistes ont été remises en discussion avec le CA pour 2023, l'idée d'un label ayant posé question au sein des associations membres, afin de ne pas reproduire des inégalités territoriales avec un dispositif excluant.

III – Présence publique et soutien en région

événements 2022

JANVIER 2022, au **FIPADOC**, à Biarritz. Dans le cadre des Journées professionnelles, la Boucle a organisé une présentation de son histoire, de sa création et de ses objectifs, devant une cinquantaine de personnes. Elle était représentée par Laurent Cibien (ADDOC), Céline Dréan (ARBRE), Cyrielle Faure (AARSE), Agathe Oléron (ARBRE) et Jean-Christophe Ribot (SAFIR HdF). Elle a également participé à la signature de la Charte tripartite France TV-producteur·ices-auteur·ices.

MARS 2022, pendant le festival **Cinéma du Réel**, à Paris, Laurent Cibien (ADDOC) a représenté la Boucle lors d'une table ronde organisée par les Amis du Réel autour de la question des relations auteur·ices-producteur·ices. Il a été notamment question de la Charte tripartite et de l'étude Addoc-Scam sur la rémunération des documentaristes.

JUIN 2022, lors de l'Assemblée Ordinaire de **TËNK**. Pauline Vasset et Isabelle Rèbre (ADDOC) se sont rendues à Lussas pour représenter la Boucle documentaire. Isabelle Rèbre a été élue au CA pour occuper le siège du collège auteur (alors inoccupé) et participe mensuellement aux réflexions que traverse la plateforme sur les enjeux de diffusion pour défendre la place des auteurs·rices-réalisateurs·ices.

AOÛT 2022, aux **États Généraux du Film Documentaire** à Lussas, une table ronde organisée par AURA-AURA, l'association d'Auvergne-Rhône-Alpes membre de la Boucle, a abordé la question des inégalités territoriales en matière de soutien aux auteur·ices. Des dispositifs innovants (aide au parcours en région Centre, aide au projet d'après en Nouvelle-Aquitaine) ont été présentés. Avec Laurent Cibien (Addoc), Geoffroy Faure (NAAIS), Lionel Retornaz (AURA-AURA) Charlie Rojo (BAAR) et avec la présence de Svetlana Cherrier (Ciclic).

SEPTEMBRE 2022, la Boucle documentaire a organisé 2 jours de travail à Marseille composé : d'un bureau en présentiel, d'une fête de rentrée **Toutes dans la Boucle**, de rendez-vous institutionnels avec les collectivités territoriales (région et mairie) et d'une session de travail avec le groupe de travail de la maison des auteur·ices ouverte aux partenaires locaux. L'événement **Toutes dans la Boucle** a réuni au **Polygone Étoilé** environ 80 personnes du milieu de l'audiovisuel (producteur·ices, salle de cinéma, collectif, universités etc.) et de l'institutionnel marseillais. En lien avec l'AARSE, la fédération a organisé une soirée alliant des prises de parole et un temps festif (projections, installation super 8, musique) à destination des acteur·ices professionnel·les locaux.

quelques mots sur Tënk

Créée en février 2016, la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) Tënk appartient à ses 120 sociétaires, réunis dans 6 collèges :

Collège *Producteur·rices*
Collège *Auteur·rices, Réalisateur·rices*
Collège *Autres professionnel·les*
Collège *Acteur·rices de Lussas*
Collège *Salarié·es*
Collège *Investisseurs et Partenaires publics*

Les 12 membres du Conseil d'Administration de la société sont élus par l'assemblée générale des sociétaires.

Tënk a souhaité relancer le partenariat avec la Boucle documentaire pour que les auteur·ices-réalisateur·ices soient mieux représentés dans leur CA, au sein duquel sont débattus les grands axes de la politique éditoriale de Tënk, garantissant la diversité des formes et du contenu.

Tous les ans, le CA se renouvelle à la moitié (6 places à pourvoir).

Dans un premier temps, Addoc a acheté des parts au nom de la fédération tant qu'elle n'était pas encore structurée administrativement, afin qu'elle les récupère, une fois en mesure d'être admise comme sociétaire en son nom au sein de Tënk. Pour ce faire, la Boucle documentaire a été invitée lors de l'Assemblée Générale de Tënk du 14 juin 2022 : Isabelle Rèbre s'est déplacée au nom d'Addoc, Pauline Vasset pour la Boucle documentaire. À cette occasion Isabelle a été élue pour occuper le siège du collège auteur·ices - réalisateur·ices alors vacant jusque là. La situation doit désormais se régulariser en 2023 pour que la Boucle - représentée indirectement par Isabelle Rèbre au sein de Tënk - puisse siéger en son nom et non plus pour celui d'Addoc. La convention sera signée prochainement pour remettre à jour cette situation.

Quant aux fonctions du siège occupé au CA, il a été décidé dans un premier temps qu'Isabelle Rèbre serait observatrice lors de la première année à Tënk afin de saisir les enjeux de la plateforme et en tenir compte au CA de la Boucle documentaire qui pourra ensuite décider collectivement, en 2023, des axes de travail à défendre dans l'intérêt des auteur·ices réalisateur·ices.

IV – Les rencontres internes, temps forts de la fédération

plénière printanière, en juin 2022 à Rennes (ARBRE)

La plénière printanière a reçu 30 membres de La Boucle à l'hôtel Pasteur, un laboratoire d'expérimentations sociales et culturelles dans le centre de Rennes. Elle a été organisée en partenariat avec l'association des auteur·ices réalisateur·ices de Bretagne.

13 associations étaient représentées : AARSE, ADDOC, APARR, ARBRE, ARNO, AURA-AURA, BAAR, ACID, LA PLATEFORME, NAAIS, SAFIR HDF, SAFIRE GRAND EST et la SRF.

À Rennes il a notamment été décidé la fusion des deux groupes de travail Régions (Aides en Régions et Filmer en Régions), la création de deux nouveaux groupes : Plus de documentaire de création à la télévision et La maison des auteur·ices, ainsi que le renfort du groupe communication.

Après un tour de table des actualités des associations, un moment a été pris pour

- Affiner les questions de fonctionnement de la fédération toujours en structuration - sur les questions de consultation du CA et des prise de décision urgente ainsi que sur les positionnement des associations au sein de la fédération en cas de concertation ;
- les besoins de communication interne et externe
- la représentation de la Boucle documentaire en festivals ;
- l'état des lieux des finances et pistes de financements ;
- le groupe de travail Aides en régions ;
- le groupe de travail Filmer en régions ;
- le groupe de travail Concertations Audiovisuelles ;
- la proposition de la SRF de revalorisation du documentaire de création à la TV ;
- le groupe de travail Concertations Cinéma ;
- le groupe de travail Maison des auteur·ices ;
- le retour de l'AG de TënK.

plénière automnale, en novembre 2022 à Paris (ADDOC)

La plénière automnale s'est organisée au Shakirail, lieu culturel et solidaire, situé dans le 18^e arrondissement de Paris, qui a accueilli une quarantaine de membres de la fédération ;

15 associations étaient représentées : AARSE, ACID, ADDOC, APARR, ARBRE, ARNO, AURA-AURA, BAAR, La Plateforme, Les Petites Caméras, NAAIS, Regard'Occ, SAFIR HdF, SAFIRE Grand Est et la SRF.

Après 1 an de structuration de la fédération, il a été question

- du fonctionnement entre les différentes instances de la Boucle, notamment au niveau des charges de travail entre le bureau⁴ et le CA et des relations avec les groupes de travail et les associations ;
- de privilégier les temps de rencontres en présentiel et de diminuer les visio ;
- du contrat d'engagement républicain en Auvergne Rhône Alpes ;
- de Tènk ;
- du groupe de travail Concertations Cinéma ;
- du groupe de travail Concertations Audiovisuelles ;
- du groupe de travail Régions (fusion Aides et Filmer en région) ;
- du groupe de travail Maison des Auteurs (la Turbine Écriture) ;
- de la communication ;
- du budget ;
- et de la prolongation des mandats de novembre 2022 à mars 2023, pour l'Assemblée Générale.

mise en place d'une nouvelle année, début 2023

L'année 2023 a débuté avec le premier CA en présentiel à Paris, dans les locaux de la rue Parodi (ACID, SRF, ADDOC) sur une journée avec 13 associations représentées. Le mot d'ordre de cette nouvelle année repose sur une **meilleure anticipation** des temps de mobilisation au sein de la fédération afin de limiter les situations d'urgence, de surcharge et de centralisation des forces vives. Ainsi, après avoir opté pour un rythme de rencontre interne plus dense (4 rencontres en physique par an), il a été convenu que l'année 2023 servirait de test pour reconduire le modèle si ce dernier s'avère opérant. L'idée étant que le CA votera en début d'année les temps et les lieux de rencontres plénière et CA.

⁴ Les membres du bureau ayant plusieurs casquettes au sein de la fédération (parfois référent-es des groupes de travail, de leur associations en plus des responsabilités du bureau), il a été question de rééquilibrer les responsabilités et de décentraliser le circuit des informations et de réaffirmer le rôle décisionnaire du CA (notamment par la création du groupe de travail recrutement et présence publique).

Dans cette même logique, il a été question d'une anticipation des présences publiques et de leurs enjeux en région, d'une meilleure répartition des missions entre le CA, le bureau et les associations, et d'une clarification des recherches de financement et des calendriers de recrutement avec les groupes de travail prochainement dédiés.

BUDGET RÉALISÉ EN 2022

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires	22 840,75 €	Subventions	60 000,00 €
Salaires bruts - coordinatrice	17 906,00 €	SCAM	60 000,00 €
Cotisations patronales	4 934,75 €		
Fonctionnement	3 514,02 €	Ressources propres	2 800,00 €
Loyers	1 350,00 €	Cotisations associations	2 800,00 €
Honoraire comptable	960,00 €		
Assurance responsabilité civile et habitation	61,19 €	Autre	50 €
Frais bancaires	268,76 €	Remboursement trop perçu	50 €
Redevances pour brevets, licences, droits... (OVH et zoom)	323,87 €		
Hebergement internet	222,00 €		
Fournitures d'entretien et de petits équipements	268,47 €		
Entretien et réparations	49,00 €		
Frais postaux	9,58 €		
Divers	1,15 €		
Communication	681,20 €		
Frais de communication (logo, charte et impressions)	681,20 €		
Défraiements Plénières	9 859,96 €		
Plénière 1	4 456,06 €		
<i>Location de salle et hébergement</i>	424,33 €		
<i>Voyages et déplacements</i>	2 843,40 €		
<i>Repas</i>	1 188,33 €		
Plénière 2	5 403,90 €		
<i>Location de salle et hébergement</i>	763,41 €		
<i>Voyages et déplacements</i>	3 490,00 €		
<i>Repas</i>	1 150,49 €		
Défraiements RDV Institutionnels - Groupes de travail	3 326,75 €		
Location de salle et hébergement	796,45 €		
Voyages et déplacements	1 539,38 €		
Repas	990,92 €		
Recrutement	1 196,70 €		
Profilculture	348,00 €		
Locations de salle et hébergement	42,00 €		
Voyages et déplacements	649,80 €		
Repas	156,90 €		
Evenements	4 378,13 €		
Table ronde Fipadoc	1 957,78 €		
Table ronde Lussas	306,70 €		
Evenement à Marseille	2 113,65 €		
Autre charges	5,23 €		
Différence de règlement	5,23 €		
Fonds dédiés	17 047,00 €		
Reports en fonds dédiés	17 047,00 €		
TOTAL	62 850 €	TOTAL	62 850 €
Valorisation Bénévole et mise à disposition	113 323,00 €	Valorisation Bénévole et mise à disposition	113 323,00 €
Valorisation Bénévole	113 323,00 €	Valorisation Bénévole	113 323,00 €

COMPTES DE RÉSULTAT

CHARGES		PRODUIT	
CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes	21 733,00 €	Cotisations	2 800,00 €
Salaires et traitements	17 906,00 €	Subventions d'exploitation	60 000,00 €
Charges sociales	6 159,00 €	Autres produits	50,00 €
Report en fonds dédiés	17 047,00 €		
Autres charges	5,00 €		
TOTAL	62 850,00 €	TOTAL	62 850,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Personnel bénévole	113 323,00 €	Bénévolat	113 323,00 €

BILAN COMPTABLE

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISÉ		CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	
Immobilisations financières	1 000,00 €	Fonds propres	21 892,00 €
Part sociale TËNK	1 000,00 €	Report à nouveau 2021	4 845,00 €
		Fonds dédiés	17 047,00 €
ACTIF CIRCULANT	26 648,00€	DETTES	5 756,00 €
Disponibilités	26 648,00 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 510,00 €
		Dettes fiscales et sociales	4 246,00 €
TOTAL	27 648,00 €	TOTAL	27 648,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires	40 166 €	Subventions	76 500 €
Salaires bruts - coordinatrice	18 000 €	SCAM	76 500 €
Cotisations patronales	7 766 €		
Salaires bruts - DG	8 000 €		
Cotisations patronales	3 600 €		
Mutuelle	1 000 €		
Prévoyance	1 000 €		
Tickets restaurant	800 €		
Fonctionnement	5 490 €	Ressources propres	3 450 €
Loyers	1 000 €	Cotisations associations	3 450 €
Assurance responsabilité civile et habitation	300 €		
Honoraire comptable	1 640 €		
Frais bancaires	500 €		
Fournitures d'équipements	1 000 €		
Entretien et réparations	1 000 €		
Frais postaux	50 €		
Communication	5 303 €		
Redevances pour brevets, licences, droits... (OVH et zoom)	500 €		
Hebergement internet	303 €		
Communication papier	500 €		
Honoraires chargé-e de communication externe	1 000 €		
Honoraires outil de communication interne	3 000 €		
Publication, édition, conception	-		
Défraiements Plénières et CA	18 750 €		
Plénière 1	5 000 €		
Plénière 2	5 000 €		
CA 1	2 500 €		
CA 2	2 500 €		
Bureau	1 250 €		
Enveloppe pour Corse et La Réunion	2 500 €		
Défraiements RDV Institutionnels - Groupes de travail	2 500 €		
Locations de salle et hébergement	800 €		
Voyages et déplacements	1 500 €		
Repas	1 000 €		
Recrutement	2 850 €		
Profilculture	350 €		
Locations de salle et hébergement	500 €		
Voyages et déplacements	1 500 €		
Repas	500 €		
Présence publique	4 890 €		
Table ronde Fipadoc	2 590 €		
Table ronde Lussas	800 €		
Autre événement	1 500 €		
TOTAL	79 950 €	TOTAL	79 950 €

BUDGET PREVISIONNEL 2024-2025

DÉPENSES		RECETTES	
Salaires	63 360 €	Subventions	96 500 €
Salaires bruts - coordinatrice	18 000 €	SCAM	76 500 €
Cotisations patronales	7 760 €	Autres financements (ministère, régions...)	20 000 €
Salaires bruts - DG	24 000 €		
Cotisations patronales	10 800 €		
Mutuelle	1 000 €		
Prévoyance	1 000 €		
Tickets restaurant	800 €		
Fonctionnement	5 540 €	Ressources propres	3 450 €
Loyers	1 600 €	Cotisations associations	3 450 €
Assurance responsabilité civile et habitation	150 €		
Honoraire comptable	1 440 €		
Frais bancaires	300 €		
Fournitures administratives	500 €		
Fournitures d'équipements	500 €		
Entretien et réparations	1 000 €		
Frais postaux	50 €		
Communication	5 300 €		
Redevances pour brevets, licences, droits... (OVH et zoom)	500 €		
Hebergement internet	300 €		
Communication papier	500 €		
Honoraires chargé-e de communication externe	3 000 €		
Honoraires outil de communication interne	1 000 €		
Publication, édition, conception	-		
Défraiements Plénières et CA	18 750 €		
Plénière 1	5 000 €		
Plénière 2	5 000 €		
CA 1	2 500 €		
CA 2	2 500 €		
Bureau	1 250 €		
Enveloppe pour Corse et La Réunion	2 500 €		
Défraiements RDV Institutionnels - Groupes de travail	2 500 €		
Voyages et déplacements	1 500 €		
Locations de salle et hébergement	500 €		
Repas	500 €		
Présence publique	4 500 €		
Table ronde Fipadoc	2 000 €		
Autres événements	2 500 €		
Reports en fonds dédiés	17 047 €	Fonds dédiés sur subvention d'exploitation	17 047 €
Report subvention SCAM 2022	17 047 €	Report subvention SCAM 2022	17 047 €
TOTAL	99 950 €	TOTAL	99 950 €

